



RAVENOL-MINERALOEL
HAUSANSCHRIFT
JÖLLENBECKER STRABE 2
33824-WERTHER
GERMANY

A l'attention de Madame V M SPINLER

Date : 06.03.2006
Réf. : H.OGIER

Objet : Spécifications lubrifiants pour moteurs RENAULT TRUCKS

Madame,

Suite à votre courrier du 13.02.2006, nous avons bien noté votre intention d'annoncer que certains lubrifiants de votre gamme, suivant détail ci-dessous, satisfont nos dernières spécifications lubrifiants pour moteurs Diesel Euro 2 et Euro 3, suivant la note technique n°B0032/1 de Février 2005.

RAVENOL Super Performance Truck 5W30 Au niveau RXD

Vous trouverez ci-après les exigences de RENAULT TRUCKS en la matière et les niveaux de performances à respecter impérativement :

Spécifications RENAULT TRUCKS		Lubrifiants préconisés HUILES RENAULT DIESEL
RD/RD-2	Renault Drain	Maxima RD ECO 15W30 Maxima 15W40
RLD/RLD-2	Renault Long Drain	Maxima RLD ECO 15W30 Maxima RLD 15W40
RXD	Renault Extra Drain	Extensia RXD ECO 5W30 Extensia 10W40
RGD	Renault Gaz Drain	Maxima gaz 7 15W40

Renault V. I. Powertrain Division

99, route de Lyon - 69806 Saint-Priest Cedex - France Tél. : 04 72 96 81 11

Une entité de Volvo Powertrain

RENAULT V.I. - Société Anonyme au Capital de 50 000 000 Euros - Siège Social : 99, route de Lyon - 69802 SAINT-PRIEST Cedex - 954 506 077 RCS Lyon - siret : 954 506 077 00120

La spécification **RD** définit un lubrifiant moteur répondant au minimum à la classification ACEA 99-E3,

La spécification **RD-2** définit un lubrifiant moteur répondant au minimum à la classification ACEA 99-E3 +VDS-2,

La spécification **RLD** définit un lubrifiant moteur répondant au minimum à la classification ACEA-E5-02 et satisfait l'essai MACK T9 selon la spécification MACK EO-M PLUS,

La spécification **RLD-2** définit un lubrifiant moteur répondant au minimum à la classification ACEA-E5-02 +VDS-3 ou ACEA E7-04 +VDS-3

La spécification **RXD** définit un lubrifiant moteur correspondant au minimum à la classification ACEA 99-E4 et satisfait l'essai MACK T9 selon la spécification MACK EO-M PLUS.

La spécification **RGD** définit un lubrifiant spécifique pour moteur GAZ répondant aux conditions suivantes :

Niveau ACEA 99-E3 (hors essais moteurs)

TBN = 6/8

Cendres sulfatées \leq 1%

Sous ces différents labels **RD/RD-2**, **RLD/RLD-2**, **RXD** et **RGD**, les lubrifiants ne pourront être proposés aux utilisateurs de camions RENAULT TRUCKS que sous la responsabilité pleine et entière de votre Société.

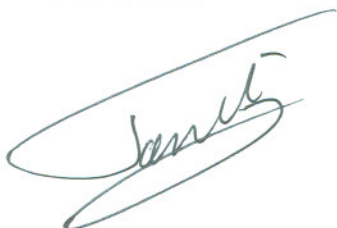
En outre, la fiche technique de chaque produit mentionnant la spécification RENAULT VI RLD/RLD-2 ou RXD, devra indiquer :

- la classification ACEA,
- la satisfaction à l'essai MACK T9 /T10 selon la spécification MACK EO-M PLUS.

Restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

P/RENAULT TRUCKS
Le Responsable
Assistance Technique

PH. TAMET



P/RENAULT TRUCKS
Recherche et
Développement Moteurs

PH.VOLLE

